

# Règlement concours

## Crèches de Noël 2023



**La ville de Barbentane organise le concours de Crèches de Noël du 1er décembre au 22 décembre 2023.**

### **Article 1 : PRESENTATION DU CONCOURS**

Du 1er décembre au 22 décembre 2023, la ville de Barbentane organise le concours de crèches de Noël pour les catégories suivantes :

1. La catégorie Adultes
2. La catégorie Enfants

Le concours de crèches est ouvert à tous les résidents de la commune.

### **Article 2 : L'INSCRIPTION**

Les inscriptions pour le concours sont ouvertes du 1er au 22 décembre 2023.

Les personnes désireuses de concourir devront envoyer leur demande de participation par mail, avec pour objet « Concours crèches », à l'adresse suivante :

communication@barbentane.fr

en indiquant clairement leurs coordonnées : Nom, Prénom, Adresse, Téléphone, Mail et la catégorie dans laquelle elles concourent (Adultes – Enfants).

Une seule inscription, dans la même catégorie, est autorisée par foyer.

### **Article 3 : DEROULEMENT DU CONCOURS**

Un jury visite les crèches du 9 au 26 janvier 2024.

### **Article 4 : RESULTAT ET REMISE DES PRIX**

Les participantes et participants au concours seront invités à la remise des prix qui se tiendra le 1er février 2024 au cours de laquelle sera dévoilé le noms des gagnants.

Les gagnants de chaque catégorie se verront remettre un bon d'achat de 100 euros. Pour la catégorie enfant, le magasin La Farandole a été retenu, et pour la catégorie adulte, un restaurant de Barbentane de son choix.